

Commission de sauvegarde du patrimoine funéraire – Réunion du 14 mai 2014 – Procès-Verbal

Sont présents : C. Jossart (bourgmestre) – X. Deflorenne (SPW) – Q. Gillet (commune de Chastre) – R. Colson (conservateur et responsable des travaux) – Y. Hdidou (service de cohésion sociale) – C. Gilles (Chercha) – M. Salien (riveraine).

Sont excusés : J-M. Thiry (échevin) – I. Lamfalussy (commune de Chastre) – M. Flahaut (Chercha) – A. Debauche (riveraine).

Prix des concessions.

M. Gillet introduit une interrogation de Mme. Bidoul, qui est en charge de l'Etat civil au sein de l'Administration communale : quid du prix des concessions, dont la durée a été ramenée de 50 à 30 ans ? M. Deflorenne recommande de prendre contact avec les communes de Comines-Warneton et de Tournai. Ces communes pratiquent deux prix : un pour les habitants de la commune, et un autre (le double ou le triple) pour les personnes qui proviennent de l'extérieur et désirent être inhumées dans la commune.

En ce qui concerne le renouvellement des concessions, il ne doit pas impérativement être gratuit. La commune peut donc prévoir un prix spécifique.

Nettoyage des tombes, avec Eté solidaire.

Le chantier solidaire pourrait être organisé durant les deux premières semaines de juillet, et occuper cinq jeunes quotidiennement. Leur objectif serait de réhabiliter les tombes des anciens combattants (nettoyage, redressement éventuel des tombes) et ensuite poser des macarons sur celles-ci. Deux cimetières seraient concernés : celui de Blanmont et celui de Chastre.

A la fin du chantier, une attestation pourrait être remise aux jeunes participants, laquelle reconnaîtrait leur compétence à nettoyer des monuments. L'idée est de profiter de cette expérience pour en faire une introduction dans la vie professionnelle.

Enfin, il est proposé aux historiens locaux de se rendre sur le chantier, afin de rappeler aux jeunes les enjeux, l'histoire et l'intérêt de ces monuments.

Vieux cimetière de Chastre : nettoyage du lieu et réaffectation future.

Dès qu'un projet précis quant à l'avenir du Vieux cimetière sera adopté, on pourra impliquer Eté solidaire ainsi que d'autres bénévoles, voire des scouts. Le prochain chantier solidaire, en juillet 2015, pourra donc concerner le Vieux cimetière. Par la suite, l'entretien du Vieux cimetière incombera logiquement au personnel communal.

Mme. Salien soulève une question : la commune ne doit-elle pas déjà élaborer un projet, qui permettra ensuite à Benoît Saint-Amand de travailler avec ses élèves ? Pour M. Jossart, il conviendrait plutôt de laisser à la classe de M. Saint-Amand la liberté de définir plusieurs projets, pour ensuite sélectionner le meilleur à mettre en œuvre par la commune. Face à ces interrogations, il est suggéré d'inviter M. Saint-Amand à la prochaine réunion de la Commission, le 16 juillet, afin qu'il puisse nous éclairer sur ses attentes pour la rentrée de septembre.

Il est également noté qu'aucun subside ne pourra être demandé pour l'organisation d'un concours. Les élèves de M. Saint-Amand seront amenés à soumettre leurs projets. A partir de là, soit la commune sélectionne elle-même le meilleur projet, soit elle fait appel à un jury et/ou à l'avis de la population en leur soumettant les cinq meilleurs projets.

En ce qui concerne la future réaffectation des lieux, plusieurs possibilités s'offrent à la Commune. Soit le Vieux cimetière devient un parc mémoriel, soit il est transformé en cimetière cinéraire. Dans le second cas, il serait possible de remplacer une partie du mur d'enceinte – qui doit être refait – par un mur composé de cellules de columbarium. Le Collège communal devra se pencher sur la question : à cette fin, il a prévu de se réunir début juillet, en présence de M. Deflorenne. Cela devrait permettre d'en savoir plus d'ici la prochaine réunion de la Commission.

Une autre question est également soulevée : une canalisation d'égout passerait sous l'allée du Vieux cimetière. En cas de travaux pour la réaffectation de celui-ci, il conviendra de veiller à ce que la canalisation ne soit pas endommagée. Le Collège communal prévoit de se réunir au début du mois de juillet : il serait opportun qu'il dispose alors du plan cadastral du Vieux cimetière.

Vieux cimetière : protection du patrimoine mobilier.

Le Vieux cimetière de Chastre possède encore des objets et croix en bronze ou en acier, qu'il conviendrait de préserver. Le Chercha est invité à dresser un inventaire, illustré par des photos. La Commune ne pourra intervenir qu'après un affichage des tombes. Cet affichage ayant été effectué en novembre 2013, la commune pourra intervenir dès novembre 2014. Une idée est soulevée : pourquoi ne pas fixer les croix en fonte aux murs ?

De plus, si l'inventaire effectué par le Chercha est complet, il pourrait faire l'objet d'une publication. M. Deflorenne explique qu'il existe un subside permettant ce type de publication. L'ouvrage pourrait en outre aborder le futur du Vieux cimetière, et ainsi faire le lien entre le passé et l'avenir.

Nouveau règlement communal.

Après une nouvelle relecture du projet de règlement communal de sauvegarde du patrimoine funéraire, M. Deflorenne conseille à M. Gillet de prendre contact avec la commune de Gerpinnes. Celle-ci a récemment adopté un nouveau règlement, beaucoup plus clair et concis que le projet actuel.

Semaine de l'abeille.

Deux bâches de 1m x 1m50 seront tendues entre les arbres de la Drève. Ces bâches seront illustrées par des photos de fleurs plantées par les enfants, et par des photos du Vieux cimetière. Leur accrochage, par des cordes tendues entre les arbres, incombera aux services communaux.

Parrainage des tombes des anciens combattants.

La proposition vise à demander à certaines classes des écoles impliquées de parrainer les tombes des anciens combattants. Pour en savoir plus, il est convenu de lancer une invitation à la directrice de l'école, et éventuellement aux instituteurs intéressés, pour notre prochaine réunion. D'autre part, il incombera à la Commission de déterminer une liste des tombes à parrainer.

Questions diverses.

Deux autres questions sont encore abordées durant la réunion. La première concerne les plantations. Lors de notre précédente réunion, l'idée de créer une collection d'hortensias en tant que zone de dispersion des cendres a été évoquée. Dans une question écrite, Mme Debauche se demande si le sol conviendrait à ce type de plantation. M. Deflorenne répond que les sols de cimetière sont généralement riches, et ne devraient donc pas poser de problème.

La seconde question concerne quant à elle Biodibap : la commune de Chastre a-t-elle obtenu une réponse suite à l'appel à projet ? La réponse est affirmative : le dossier de la commune a été accepté, et la somme de 15 000 € a été débloquée. La mise en œuvre du projet devrait commencer en septembre.